



1er tournoi Variante : Chess 960 - Freestyle

03 mai 2026. Espace Galatée, Guichen

Tous les participants au tournoi Chess 960 - Freestyle de Guichen et Ille et Mat s'engagent à accepter le présent règlement.

Article 1 : tournoi

L'Echiquier Guichennais et Ille et Mat organisent le 1er tournoi Variante le 03 mai 2026 à l'espace Galatée à Guichen. Ce tournoi non homologué est ouvert à tous, moyennant une participation de 5€.

Article 2 : règles

Pour cette édition, la variante qui sera jouée est : Chess 960, dit aussi Freestyle ou Random Chess. Les règles du jeu sont celles de la FIDE, lisibles ici : <https://rcc.fide.com/guidelinesii/>

Pour les points non abordés dans le règlement ci-dessus, les règles du jeu sont celles de la FIDE telles que présentées dans le livre de l'arbitre de février 2026.

La partie sera perdue après le 2^e coup illégal achevé.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide. Les appariements sont établis par le logiciel Sharly Chess dans sa dernière version publiée.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4). Les participants ayant réglé leur inscription en ligne pourront pointer par SMS et pourront être appariés à la ronde 1 pour 10h.

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.**

Article 3 : Déroulement des rondes

Le tournoi se joue en 7 rondes de 15 minutes + 3 secondes par coup.

Au début de chaque ronde :

1. La position initiale des pièces, tirée au sort, est communiquée aux participants qui la reproduisent sur leur échiquier,
2. Un délai de 5 minutes est accordé aux participants pour étudier la position initiale, ils peuvent se regrouper par affinité et manipuler les pièces,
3. Les appariements sont affichés, les participants replacent les pièces,
4. Les parties démarrent au signal donné par l'arbitre.

Article 4 : localisation et horaires

Le tournoi se déroule à l'espace Galatée, 6 bis rue du Commandant Charcot, à Guichen.

Le pointage a lieu de 9h00 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9h30 sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde). À titre indicatif, les horaires des rondes sont 10h, 11h, 12h, 14h, 15h, 16h, 17h. La remise des prix aura lieu vers 18h.

Article 5 : Inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12h00 :

- Sur <https://www.helloasso.com/associations/betton-echecs-club/evenements/tournois-variants> (à privilégier)
- par courrier électronique à jean-michel.sanner@wanadoo.fr

Les droits d'inscription sont de 5€ par joueur.

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place après la fin du pointage sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde.

Article 6 : départages et prix

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages sont, dans l'ordre : **Buchholz Tronqué, Buchholz, Cumulatif, Sonneborn-Berger, Confrontation Directe et Nombre de victoires** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel Sharly Chess dans sa dernière version publiée sera la référence unique). L'ensemble des prix s'élèvent à 80% des inscriptions recueillies.

Tournoi principal

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix sont attribués à la place, déterminée par la grille américaine.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix au classement général
- Prix par tranche ELO.
- Prix spéciaux

Prix au classement général :

Les 3 premiers joueurs du tournoi sont récompensés.

Prix par tranche ELO :

Les tranches ELO seront définies en cours de tournoi en fonction de la répartition ELO des participants. Le nombre de tranches est fonction du nombre de participants (1 tranche par 25 inscrits).

Prix spéciaux :

Selon le nombre de participants pouvant prétendre à un prix dans la catégorie, pourront être décernés :

- Un prix pour le meilleur jeune (jusque Junior).
- Un prix Vétéran

La liste définitive des prix distribués sera affichée, au plus tard, avant la 4^e ronde.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président du club organisateur. Un prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 15 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Damien Pernot (AFO 2).

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent Ille et Mat (*Betton Echecs Club*), l'Echiquier Guichenaï et le Comité Départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de l'événement sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu. S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Fait à Saint-Grégoire, le 27 mars 2026
Actualisé à Saint-Grégoire, le 1er mai 2026

Annexe 1

Commission d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS) de la compétition.

Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement, ni ne concerne un joueur de son club.

Constitution de la commission

- L'arbitre principal des tournois et l'arbitre adjoint : ne participe à la délibération que l'arbitre non impliqué dans le litige.
 - Trois joueurs participants au tournoi, dont au moins un pourvu d'un titre d'arbitre.
-